

L'autoroute ferroviaire atlantique ne doit pas passer par la ligne C du RER

Les associations rejettent le projet de faire passer des trains de marchandises la nuit sur les lignes affectées au trafic des voyageurs. Elles craignent de graves nuisances pour les riverains et demandent le contournement de la région

Il ne faut pas faire supporter par la ligne C du RER et par la Grande ceinture un trafic supplémentaire, même s'il s'agit du fret de l'autoroute ferroviaire atlantique (AFA). C'est ce qu'affirment avec vigueur l'union régionale Ile-de-France Environnement et les associations Essonne Nature Environnement, Culture Arts Découverte et Portes de l'Essonne Environnement. Elles refusent ce qu'elles estiment être une « solution de facilité pour la SNCF et Réseau ferré de France ».

Pour les associations, il n'est pas acceptable de lancer le projet d'une autoroute ferroviaire sans avenir alors que les investissements publics sont rares et que des millions d'euros sont engagés dans les lignes à grande vitesse. Les associations souhaitent l'étude d'un tracé dédié au fret comme dans plusieurs pays européens. Elles demandent à l'État de contraindre la SNCF et RFF à contourner la région.

Pour le ferroutage

Les associations tiennent cependant à rappeler qu'elles approuvent les initiatives d'autoroutes ferroviaires inscrites dans la loi dite Grenelle 1 de 2009 : « Le ferroutage est un engagement nécessaire afin de réduire le trafic des poids lourds sur les grands axes, de diminuer l'émission de gaz à effet de serre et les impacts nocifs sur la santé ». En septembre 2014, la commission d'enquête publique a jugé que le projet d'AFA, entre Dourges (Pas-de-Calais) et Tarnos (Landes) - via l'Ile-de-France - présentait un intérêt général. Il ne comporte pas de plate-forme de transbordement en région parisienne. Et la mise en service est prévue pour début 2016.

Les associations estiment cependant que le projet de l'AFA transférera les nuisances causées par le trafic routier sur le trafic ferroviaire. Elles dénoncent le pas-



Un convoi de fret semblable à celui qui circulera sur l'AFA, via la ligne RER C et la Grande ceinture

sage, à travers la région la plus densément peuplée de France, de trains allant jusqu'à un kilomètre de long à partir de 2021, l'utilisation d'infrastructures de banlieue déjà obsolètes et saturées, la détérioration prévisible du trafic des voyageurs à la suite d'incidents sur les convois de fret pendant la nuit - quatre allers retours chaque jour sont d'abord prévus mais ils pourront monter à 10 -, les nuisances sonores et les vibrations pour les riverains. Elles craignent la dangerosité inconnue de certains produits transportés et les risques en cas d'accident.

Absence de concertation

De son côté, la commission d'enquête publique regrette l'absence de concertation, l'aspect compliqué du dossier, la présentation confuse par RFF et les maîtres d'ouvrage de détails non soumis aux enquêtes. Elle considère essentielle la nécessité de corriger « tous les points noirs » - actuels et futurs - apparus sur le parcours, notamment en zone urbaine dense. Elle donnerait un avis défavorable si elle n'obtient pas de réponse satisfaisante de RFF et de VIIA Atlantique (groupe SNCF) sur ses réserves.

Ainsi, la commission d'enquête demande un interlocuteur unique par région pour le relationnel avec les élus, les associations et les riverains. Elle demande la pose de systèmes antivibratoires « au cas par cas, sur des portions génératrices de dommages majeurs ». La réduction des nuisances sonores, après identification des sites les plus exposés par un organisme indépendant, doit être réalisée avant octobre 2021.

Pour les associations, ce dernier point est insuffisant car il ne s'attaque pas intégralement au problème de santé publique posé par ce nouveau trafic. La commission d'enquête reconnaît que les « alternatives de contournement » de la région francilienne sont « quasi-inexistantes » en l'état du réseau ferré, et que « le seuil de saturation » sur les itinéraires choisis « sera très rapidement atteint condamnant à terme tout développement ultérieur » de l'AFA.

Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT

Au nom des associations
IDFE, ENE, CAD, PEE

Dossier à consulter sur idf.eu, ene91.fr,
savigny-avenir.info et portes-essonne-environnement.fr.